



CTL DU 15 janvier 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mis à la diète avec le gel de la valeur du point d'indice, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les fonctionnaires sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique.

Cela s'est vérifié dernièrement au niveau de la Fonction Publique avec la décision du gouvernement d'appliquer le protocole portant sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) alors même que celui-ci n'avait reçu l'aval que d'une minorité d'organisations syndicales. Mais ce piétinement de la démocratie sociale se vérifie également à la DGFIP comme en témoigne, tant au plan national que local, l'absence d'un véritable dialogue social.

C'est pour s'opposer à cette politique et ces orientations que nous avons décidé de boycotter la première séance de ce CTL et que nous appelons les agents de la DGFIP à faire grève le 26 janvier.

Aujourd'hui dans le cadre de cette déclaration liminaire, nous pointerons quelques aspects significatifs de cette politique et de ces orientations en rapport avec l'ordre du jour de ce CTL.

Ainsi, après les suppressions des trésoreries de Château Landon, La Chapelle La Reine et St Fargeau Ponthierry au 1^{er} janvier 2016, nous ne sommes pas dupes de la volonté de la Direction de poursuivre dans cette voie en s'appuyant sur la très contestable notion de « seuil de viabilité des structures ». Il est clair aujourd'hui que des trésoreries à faible effectif comme Rebais, La Ferté Gaucher, Lizy sur Ourcq, Tournan en Brie, Nangis, Le Chatelet en Brie, Guignes et peut être d'autres sont dans votre collimateur.

A cet égard, la proposition de supprimer un emploi à la Trésorerie de La Ferté Gaucher nous apparaît comme une véritable provocation eu égard aux difficultés de fonctionnement que rencontre ce service. Des difficultés et un malaise des agents dont nous nous sommes fait le relais à plusieurs reprises auprès de vous dans le courant de l'année 2015.

Avec la trésorerie de La Ferté Gaucher, l'expression « Qui veut noyer son chien l'accuse de rage » s'illustre parfaitement.

Les collègues de cette trésorerie sont présents aujourd'hui pour vous réexprimer ce que jusqu'à présent vous n'avez pas voulu entendre.

Mais sachez que nous n'allons pas nous contenter de dénoncer cette politique dans cette enceinte ni même seulement dans les services de la DDFIP.

Les actions menées cette année contre les fermetures de trésoreries programmées dans la plupart des directions ont montré que la meilleure façon de s'opposer avec succès à ces coups tordus passait par une mobilisation conjointe des agents, des usagers et des élus locaux. Dans plusieurs directions, des fermetures annoncées ont été abandonnées, cela a été le cas pour 2 trésoreries dans le département du Nord, et on a même vu, dans le département des Hautes Pyrénées, un secrétaire d'État, en l'occurrence M Christian Eckert, signer le 17 novembre 2015 un arrêté de suppression d'une trésorerie (trésorerie de Loures Barousse) puis le 17 décembre 2015 signer un arrêté annulant la fermeture de cette trésorerie.

C'est de cette démarche que nous allons nous inspirer pour contrer les restructurations que vous menez à marche forcée dans ce département.

S'agissant de la Réforme Territoriale sur laquelle vous avez prévu une simple information, la CGT réaffirme son opposition à celle-ci. Elle se traduit aujourd'hui dans tous les départements dont celui de Seine et Marne par la construction d'une nouvelle architecture au niveau des collectivités territoriales qui ne sera pas sans conséquences pour l'ensemble des services publics de proximité compte tenu notamment des transferts de compétences qui vont s'opérer. Sous l'égide des préfets cette réforme se met en œuvre à marche forcée contre l'avis des élus locaux, c'est notamment le cas en Seine et Marne, et sans aucune concertation avec la population. Cette réforme impactera aussi nombre de services de la DGFIP et le moins que l'on puisse dire c'est que les personnels n'ont aucune visibilité sur les évolutions à venir.

Par ailleurs nous voterons contre la proposition de protocole à distance qui est soumise à l'avis de ce CTL . Ce vote contre trouve sa principale raison d'être non pas dans le protocole qui nous est présenté aujourd'hui mais dans la conception du travail à distance que vous mettez en œuvre. Au demeurant, s'agissant du protocole lui-même, il nous semble compte tenu de son caractère éphémère plus relever d'un effet d'affichage que d'une véritable démarche de fond en matière de travail à distance. On en est même à se demander si ce protocole ne résulte pas d'un souci d'équilibre entre pôles, le pôle gestion publique ayant à cœur de démontrer que lui aussi est capable comme le pôle fiscal de sortir de son chapeau du travail à distance.

Plus sérieusement, notre vote contre aujourd'hui exprimera notre opposition à une conception du travail à distance qui a avant tout pour finalité d'accompagner les suppressions d'emplois et les restructurations des services et d'essayer de gérer en douceur des situations RH de plus en plus compliquées.

Car aujourd'hui, un des obstacles majeurs à la politique de restructuration menée par la DGFIP c'est l'impossibilité pour elle de transférer les agents avec les emplois. Les règles de gestion s'y opposent et on comprend mieux pourquoi la Direction Générale des Finances Publiques s'est livrée, lors du dernier groupe de travail national sur les règles de gestion, le 21 septembre 2015, à une attaque frontale contre le droit à mutation. Son objectif est d'adapter les règles de mutation à la pénurie d'emplois et aux restructurations de sorte qu'elles débouchent soit sur une mobilité forcée, soit sur une stabilité imposée.

Et la récente décision du Directeur Général d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2016 une prime de restructuration, alors même qu'en 2015 les services RH, dont celui du département, expliquaient aux agents concernés qu'ils n'avaient droit à rien sauf cas particuliers et limités, ne fait que confirmer les difficultés et la résistance auxquelles se heurte la DG dans sa politique de restructuration.

Nous prendrons un cas dans le département à ce sujet : le redéploiement d'emplois dans le cadre de la fusion des centres hospitaliers de Fontainebleau, Montereau et Nemours. 5 emplois de la trésorerie de Montereau et 3 de la trésorerie de Nemours sont transférés à la trésorerie de Fontainebleau.

Si les agents ne suivent pas leur mission, par qui seront assumées les charges nouvelles de la Trésorerie de Fontainebleau ? Allez vous nous sortir encore un nouveau protocole de travail à distance ? Mais cela va également signifier que ce transfert d'emplois créera un surnombre d'effectifs, par rapport aux emplois restant implantés, sur une RAN qui est déjà en sureffectif et donc accroître le sous-effectif sur d'autres RAN.

En matière de contrôle fiscal vous annoncez notamment la suppression de la 1^{ère} brigade que vous avez déjà peu à peu vidée de sa substance par le jeu de détachements entre brigades du sud et vers la direction. Certes pour vous ce n'est que la régularisation d'une situation que vous avez créée...

Mais nous constatons que ces suppressions d'emplois de vérificateurs s'accompagnent d'une augmentation des objectifs de toutes les brigades alors même que certaines décisions, comme le transfert de la saisie des matrices aux vérificateurs et la suppression du poste de secrétaire pour les brigades du Nord vont accroître leur charge de travail.

Ajoutons à cela le déménagement des brigades du Nord qui induira une dégradation de leurs conditions de travail et un entêtement à ne pas vouloir octroyer à chaque vérificateur et inspecteur de la BCR une place de parking. Notons par ailleurs que la plupart des inspecteurs et chefs de service présents actuellement à la cité administrative disposent de places de parking prises en charge par administration. Que faut-il en conclure ? Les vérificateurs vivent cette situation comme une réelle discrimination, aurait-on oublié que leur véhicule constitue leur outil de travail ?

Pour le moment en tout cas tout ce que vous avez réussi à obtenir c'est beaucoup d'exaspération et d'écœurement.

Ces sentiments sont loin d'être l'apanage des seuls vérificateurs. Dans tous les services aujourd'hui, les personnels sont au bord de la rupture car plus de 500 suppressions au niveau local depuis 2005, des redéploiements et des restructurations incessants, des salaires bloqués depuis près de 6 ans c'en est trop !

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES 77 :

Lucile PACHOT, Sylvie RISACHER, Karine DADOUCHE, Edith BORUTA, Maria MARINHO.